

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Deux plaintes au Tribunal administratif du travail et deux griefs en réponse à un comportement injustifié de la rectrice de l'Université Laval

**Québec, le 17 avril 2024** – Le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) exprime son indignation face à des événements survenus lors de la séance du Conseil universitaire (CU) du 28 mars 2024. Rappelons que le projet de révision des statuts de l'Université était l'unique objet de cette séance du CU et que les membres du SPUL s'étaient mobilisés à cette occasion.

La rectrice, agissant à titre de présidente du CU, a en effet insinué que la présence des professeures et professeurs venus assister à cette réunion pouvait intimider les membres du CU présents, puis elle a directement apostrophé une professeure membre du SPUL, qui n'avait pas pris la parole jusqu'alors, devant toutes les personnes présentes, et ce, sans raison apparente ni valable.

Face à ces actions inacceptables, le SPUL a déposé une plainte au Tribunal administratif du travail (TAT) pour entrave aux fonctions syndicales ainsi qu'un grief syndical. La professeure ciblée a pour sa part déposé une plainte au TAT pour représailles en lien avec ses activités syndicales et un grief individuel. Les deux griefs dénoncent en particulier le conflit d'intérêts et le conflit moral résultant du double rôle de la rectrice, en tant que plus haute représentante de l'Employeur et en tant que présidente d'assemblée au Conseil universitaire. Le comportement adopté par la rectrice, qui est à la fois juge et partie dans ce contexte, n'est pas compatible avec sa fonction. Le rôle de présidente devrait imposer le respect à tous les participants par son impartialité dans l'application rigoureuse des règles de procédure.

Par ses actions, la rectrice contrevient au principe de collégialité pourtant conventionné comme fondamental à l'Université Laval, de même qu'à celui de la liberté universitaire, en plus de bafouer le rôle des professeures et professeurs pouvant participer démocratiquement à la gouvernance de l'Université. Pour le comité exécutif du SPUL, cette situation, allant à l'encontre du respect des droits des membres de la communauté universitaire et pouvant compromettre la confiance de ceux-ci envers les instances, est une illustration des problèmes de gouvernance qui ont cours à l'Université Laval.

Le SPUL demeure déterminé à défendre les droits de ses membres ainsi que les valeurs de collégialité, de liberté universitaire et de bonne gouvernance qui doivent être au cœur de notre institution.

– 30 –

**SOURCE :** Marie-Hélène Parizeau, présidente  
Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval